



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
THIERRY CADART et YVAN RICORDEAU, SECRÉTAIRES NATIONAUX DE LA CFDT

N°67

2 décembre 2019

HABITAT OUTRE-MER

Action Logement passe à l'acte

Ce 2 décembre, un avenant à la convention quinquennale relatif au « Plan d'investissement volontaire » (PIV) en Outre-Mer a été signé entre l'Etat et Action Logement. Initié par les partenaires sociaux, ce plan entre désormais dans sa phase de concrétisation. **Au regard des conditions de logement et des enjeux considérables en matière d'amélioration et de résorption de l'habitat indigne, la CFDT se félicite de l'engagement de ce plan au bénéfice de nos concitoyens ultramarins.**

Suite à la mission d'étude d'Action Logement qui a rencontré dans chaque territoire tous les acteurs concernés, deux priorités ont été définies pour chaque département, afin de répondre à l'urgence en matière de logement : revitalisation des centres-villes et lutte contre l'habitat indigne, développement des structures d'hébergement pour les jeunes, soutien à l'accession sociale à la propriété.

Action Logement consacre pour la première fois un investissement massif d'1,5 milliard d'euros au profit du logement en Outre-Mer. Il offre ainsi la possibilité de rétablir un équilibre entre l'Hexagone et les départements d'Outre-Mer, en apportant des solutions structurantes et innovantes adaptées à la diversité de ces territoires.

En portant l'ambition de répondre à l'enjeu d'insertion que représente le logement en Outre-Mer, la CFDT avec ses organisations ultramarines se sont fortement investies en faveur de ce plan et s'impliqueront désormais activement dans son suivi pour la réussite de sa mise en œuvre opérationnelle.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante